

Orléans, le 29 novembre 2005

Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de
Production d'Electricité de Chinon
BP 80
37420 AVOINE

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
« CNPE de Chinon, INB 107 & 132 »
Inspection n° 2005-EDFCHB-008 du 26 octobre 2005
Thème « Alimentation en fluides et électricité »

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection courante a eu lieu le 26 octobre 2005 sur le thème « alimentation en fluides et électricité ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales constatations, demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection portait sur le contrôle des conditions d'exploitation et de maintenance des systèmes d'alimentation en air et eau glacée et d'alimentation électrique en courants continus.

Il en ressort que le CNPE assure un traitement approfondi des problèmes pouvant être rencontrés, il devra cependant porter une vigilance particulière dans la maintenance et le suivi des batteries.

Des actions spécifiques ou à caractère générique, traitées en relation avec le niveau national sont en attente de décision ou de planification.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Les inspecteurs ont constaté la présence de traces de sulfatation sur des bornes de batteries, notamment la batterie du tableau 3LCA. Il convient que le traitement de ces anomalies prenne en compte le retour d'expérience du parc sur cette problématique.

Demande A1 : je vous demande d'adapter la maintenance des batteries en fonction de l'état constaté et de la prise en compte du retour d'expérience du parc sur cette problématique.

B. Demandes de compléments d'information

Au cours de la visite des tranches 3 et 4, l'hygrométrie de l'air en sortie du sécheur (utilisé en air de travail) correspondait à un point de rosée de -35°C et l'air en sortie des dessiccateurs (utilisé en air de régulation) à -75°C , soit une hygrométrie nettement inférieure aux valeurs normalement prévues (respectivement $+3^{\circ}\text{C}$ et -20°C).

Demande B1 : je vous demande de vous positionner sur la pertinence de telles valeurs, notamment par exemple en terme de qualité de l'air respirable par les intervenants en tenue ventilée.

⌘

Sur consultation de la liste des demandes et ordres d'intervention sur les circuits d'air pour les tranches 3 et 4, il est apparu qu'un certain nombre d'actions (hors planification essais périodiques) initiées en 2002, 2003 et 2004 n'étaient pas soldées ou closes.

Demande B2 : je vous demande de me justifier ces situations, et à défaut de réaliser les actions nécessaires pour les solder.

⌘

Vous effectuez régulièrement des contrôles de l'air respirable. La question de la pertinence de contrôles portant sur la vérification de l'absence d'éléments pathogènes, du type légionelles, amibes ou levures par exemple reste posée. Vous nous avez indiqué que cette question devait être examinée entre vos différents services.

Demande B3 : je vous demande de m'indiquer les conclusions de votre analyse sur ce point.

⌘

Vous avez intégré sur la tranche 1, au cours de la visite décennale de 2001, la modification PNXX1059 ; sur les autres tranches l'intégration de cette modification est prévue au cours des visites décennales respectives. Cette modification, destinée à améliorer la qualité de l'air, vise à pallier notamment le risque de pollution de l'air par de l'alumine. Vous nous avez indiqué avoir rencontré une telle pollution de l'air il y a quelques années sur les tranches 3 et 4.

Demande B4 : Je vous demande de m'indiquer quel a été l'impact de cette modification sur la tranche 1 et de me préciser la situation actuelle en terme de qualité de l'air de régulation sur les autres tranches.

A la suite des événements significatifs relatifs à la perte des tableaux électriques 3LLJ et 3LLD, vous avez présenté une analyse de l'impact sur la sûreté et la disponibilité de la perte des matériels alimentés par des départs équipés de relais de type ITG142/143/123. Sur la base de cette analyse, vous devez statuer sur le remplacement de certains relais.

Demande B5 : je vous demande de m'indiquer quels relais vont être remplacés et les échéances correspondantes.

☺

Dans le cadre de vos actions pour remédier aux indisponibilités de matériels électriques, notamment à cause de défaut d'isolement sur les tableaux LCA (distribution 48V continu), vous êtes en attente d'une analyse sur l'obsolescence des baies RAE.

Demande B6 : je vous demande de communiquer les conclusions de cette analyse.

☺

Comme suite à la perte du tableau 3LNE (220 V alternatif) en juillet 2005, vous avez prévu, entre autres actions, de modifier, sur les 4 tranches, les platines d'entrée par ajout d'un condensateur en parallèle sur le contacteur d'entrée.

Demande B7 : je vous demande de m'indiquer les échéances de cette modification.

☺

A la suite de la perte du tableau LNA (220V alternatif) sur la tranche 1, fin 2004, vous avez été conduit à changer des relais sur l'ensemble des tableaux LNA, LNB, LNC, LND de cette tranche.

Demande B8 : je vous demande de m'indiquer les investigations et actions que vous avez réalisées sur les autres tranches à la suite de cet événement.

☺

Les inspecteurs ont constaté, au cours de la visite, des fuites sur une tuyauterie d'eau brute et sur une tuyauterie vapeur au niveau du robinet AHP24VL en salle des machines de la tranche 4.

Demande B9 : je vous demande de m'indiquer les échéances de réparation de ces matériels.

C. Observations

R.A.S.

☺

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai de deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande, de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur,
Le chef de la division de la sûreté
nucléaire et de la radioprotection

Copies :

DGSNR FAR

- 4^{ème} Sous-Direction

IRSN

Signé par : Nicolas CHANTRENNE